

REGLEMENT DU JEU CONCOURS « Mon repas malin » du 20 au 24 novembre 2017

**Article 1** : Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, les établissements de restauration participants et la Chambre de Commerce d'Industrie, des Services et des Métiers (C.C.I.S.M) en collaboration avec l'ADEME, le club EPER et le collectif Nana Sac Plastique organisent un jeu concours intitulé « Mon repas malin » **ouvert à tout public et de tout âge**.

**Article 2** : Le jeu concours se déroulera du 20 au 24 novembre à Tahiti et dans les îles.

**Article 3** : Pour y participer, il suffit :

- 1- de se rendre dans un des établissements de restauration participants (snacks, roulottes, etc..) avec ses propres couverts (assiettes, Tupperware, fourchettes/couteaux/cuillères).
- 2- de prendre en photographie son **plat à emporter**
- 3- de poster la photographie sur la page FB de l'évènement « Mon Repas Malin/CCISM » en taguant l'établissement de restauration où a été commandé le **plat à emporter**.

**La remise des prix est prévue le jeudi 07 décembre 2017.** L'horaire et le lieu exacts seront communiqués ultérieurement.

**Article 4** : Les critères de sélection des photographies porteront :

- Sur le fait que le repas se trouve dans un récipient alimentaire réutilisable type « Tupperware » ou une assiette en céramique ;
- Les couverts (sans plastique) devront être visibles
- Si une boisson est commandée, elle n'est pas accompagnée de paille
- Le repas est transporté sans sac ou dans un sac réutilisable
- L'originalité et l'esthétisme des photographies
- Le nombre de mention « J'aime » et de partages des photographies sur Facebook
- Sur le fait de poster la photographie sur la page Facebook de l'évènement « Mon Repas Malin/CCISM » en taguant l'établissement de restauration où a été commandé le **plat à emporter**.

**Article 5** : Les différentes photographies seront notées par le jury suivant une grille de notation précise.

**Article 6** : Les lots des gagnants sont les suivants :

- 1 bon repas pour 2 personnes de 6 000 XPF (hors boissons) offert par le Jasmin
- 2 bons repas de 5 000 XPF offerts par le Pitate Mamao
- 1 bon repas de 5 000 XPF offert par Patachoux
- 1 bon repas de 5 000 XPF offert par le restaurant Chez Jimmy
- 1 bons repas de 4 000 XPF offert par le Bora Bora Lounge
- 1 bon repas de 2 500 XPF (1 grande pizza et une boisson 1,5L) offert par La Tour de Pizz
- 1 bon repas de 1 600 XPF offert par Coconut Station
- 1 bon repas de 1 500 XPF offert par Easy Market
- 1 bon repas pour une formule de 1 300 XPF offert par Al Pate Chino
- 5 bons repas de 1 000 XPF offerts par le Snack Aute

- 5 bons repas de 1 000 XPF offerts par le Restaurant To'ata
- 2 bons repas pour un plat du jour offerts par le restaurant Route 66
- 1 bon pour un menu Combo de 950 XPF et 1 bon pour un duo ma'a tinito/poisson cru de 1400 XPF offert par le Snack Marie
- 3 bons repas de 3 000 XPF offerts par Moon Ray
- 1 bon repas de 1 500 XPF offert par Paolo Pizza
- 20 tee-shirts offerts par le Club EPER
- 10 sacs cabas, 10 casquettes et stylos offerts par l'ADEME
- 3 tee-shirts et sacs à pain offerts par le collectif Nana Sac Plastique

**Article 7 :** Les lots offerts ne pourront être ni échangés ni être remplacés pour quelques causes que ce soit.

**Article 8 :** Le présent règlement est affiché à la CCISM à Papeete et sur son Facebook.

**Article 9 :** La liste des gagnants pourra être consultée à la CCISM après l'attribution des prix. Elle sera aussi communiquée sur le Facebook de la CCISM.

**Article 10 :** Les organisateurs se réservent le droit de modifier, différer, écarter ou annuler ce jeu concours sans préavis et sans avoir à en justifier les raisons. En cas de force majeure, si les circonstances l'exigent, les organisateurs se réservent le droit de remplacer les prix gagnés par des autres prix de valeur équivalente ou de caractéristique proche.

